

# Pénurie de profs : la colère des écoles libres

**« Décret catastrophe : élèves sans profs » en façade.** Les écoles libres réclament un assouplissement de mesures. Explications.

● **Interview :**  
**Sarah RENTMEISTER**

**Bernard Gérard, vous êtes directeur de l'Institut Sainte-Claire de Verviers et par ailleurs membre du bureau de l'ADI Liège (Association des Directeurs Liégeois). Comme d'autres associations de directeurs du réseau libre de l'enseignement secondaire de Wallonie et de Bruxelles, vous participez à l'action « Décret catastrophe : élèves sans profs » qui vise le décret Titres et Fonctions. Comment se traduit cette campagne ?**

Ce mardi, nous avons placé un calicot en façade de l'établissement et transmis un courrier aux parents pour leur expliquer les difficultés que nous rencontrons. Nous, directions, nous devons aussi justifier les choses. Ce courrier permet de clarifier la situation, de leur dire qu'on s'agite mais qu'on a toutes les peines du monde à remplir les cases vides.

**Dans quelle mesure ce mouve-**

**ment a-t-il été suivi dans la région verwiétoise ?**

Au niveau de Verviers, sur neuf écoles, huit calicots ont été commandés. Sans toutefois pouvoir chiffrer pour l'ensemble de l'arrondissement de Verviers, je peux affirmer que la majorité a été partie prenante de cette action, vraisemblablement.

**Qu'est ce qu'on lui reproche à ce décret Titres et Fonctions ?**

Je ne veux pas uniquement accabler le décret. Conjugué à la pénurie d'enseignants, le décret nous met en double difficulté quand on cherche des enseignants pour un primo engagement ou pour un remplacement.

Dans la pratique, un professeur nommé avant la réforme et donnant des cours de français, histoire et étude du milieu doit aujourd'hui être remplacé par trois professeurs différents simplement parce qu'il n'a pas les titres requis pour donner l'ensemble des cours. J'ai le cas actuellement (à l'Institut Sainte-Claire), je dois remplacer un professeur de français qui est en même temps un professeur de religion. J'ai trouvé quelqu'un pour le français. Je ne trouve personne pour la religion. On va rester probablement un mois sans enseignant. C'est la folie pour remplacer les personnes. On est parfois découragés. Les délais et les démar-

ches sont très longs. Pour une offre d'emploi, nous n'avons parfois pas de candidat avec les titres requis. Or, nous devons les prendre prioritairement. On ne peut prendre ceux qui n'ont pas les titres requis que lorsqu'on fait la preuve de la carence à travers un PV. Imaginez la lourdeur administrative. Les secrétariats de direction sont épuisés.

**C'est aussi la formation des jeunes que vous défendez à travers ce mouvement de contestation ?**

Les programmes risquent de ne pas être totalement vus, les élèves se retrouvent sans profs avec beaucoup de fourche. Ils n'ont plus la chance d'avoir une scolarité complète.

**Le vrai souci n'est-il pas le manque d'attrait pour la fonction ?**

On dit qu'un professeur sur trois abandonne la profession dans les cinq ans après la sortie de l'école. Je pense que toutes les difficultés administratives que les professeurs rencontrent dans la réponse aux offres d'enseignement compliquent les choses. Et certains sont déçus, ceux qui ont pu donner un cours en n'ayant pas les titres requis. Aujourd'hui, on leur dit qu'ils ne peuvent plus les donner, on donne la priorité à ceux qui ont les titres. Cela n'aide pas à s'accrocher à la profession. La problématique est multifactorielle. ■

# La ministre propose des pistes

La ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns n'a pas attendu la sortie des calicots pour se manifester. Ce lundi, soit le jour précédant le début de l'action « décret catastrophe : élèves sans profs », les directeurs du réseau libre de l'enseignement secondaire recevaient un courrier leur rappelant les mesures déjà prises dans le cadre du décret Titres et Fonctions et les pistes pour

l'améliorer « *approuvées par le Gouvernement en 1<sup>re</sup> lecture* » et actuellement soumises au Conseil d'État. « *Elles devraient encore entrer en application en février 2019* », écrit-elle. Parmi ces pistes d'assouplissement, on peut citer la dispense du PV de carence (lire ci-dessus) dans le cadre de recrutement dans des fonctions en pénurie sévère pour les emplois temporairement vacants ouverts

après le 30 septembre, quelle qu'en soit la durée. D'autres pistes ont été proposées, ce qui n'empêche pas les écoles libres de continuer leur action. « *Le décret fait encore trop de dégâts*, commente Bernard Gérard. *On souhaite que cette campagne soit portée aussi par la Fédération de l'Enseignement Secondaire Catholique qui mettra un peu la pression pour aller jusqu'au bout des mesures promises.* » ■ **S.R.**